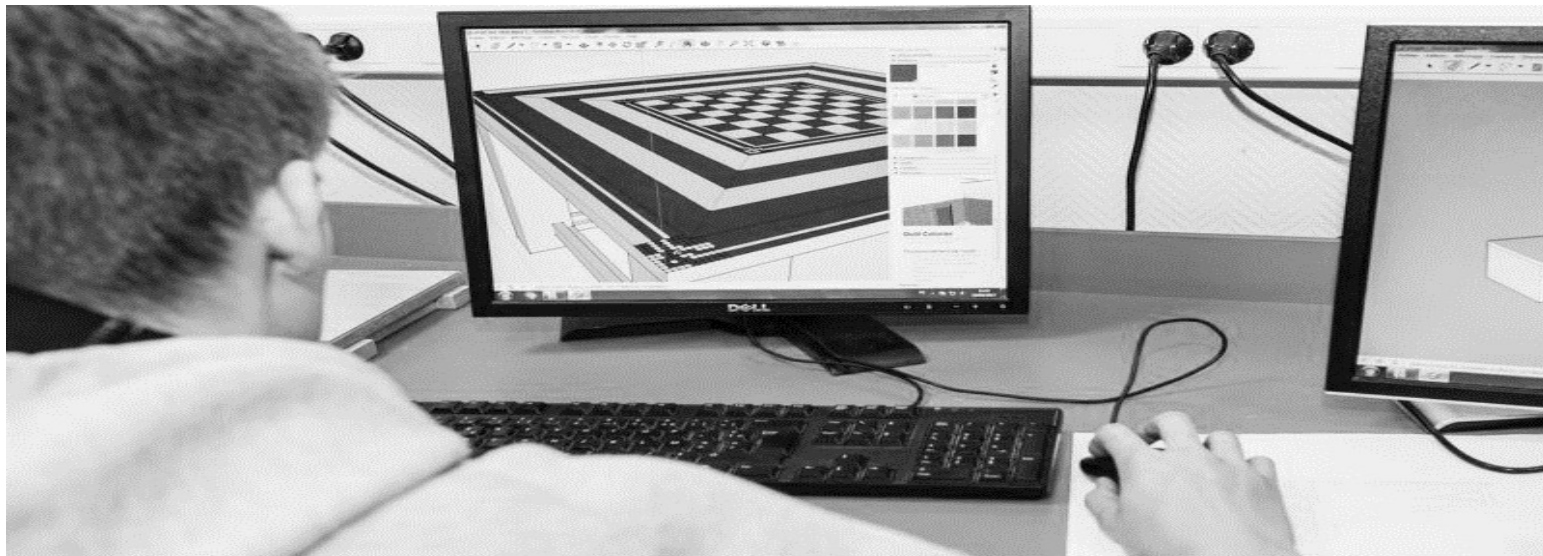


Filière : Technicien en conception de bâtiments



Sigle : ETREAG

Option : Étude et réalisation d'agencement

Niveau : Bac Pro

Prérequis :

Débouchés :

Les diplômés exercent leur activité dans les petites ou moyennes entreprises qui conçoivent, fabriquent, installent des agencements extérieurs et intérieurs (habitats individuels ou collectifs, locaux professionnels, établissements recevant du public, commerces, cafés, restaurants...).

Après quelques années d'expérience en bureau d'études et sur chantier, ils ou elles pourront évoluer vers la qualification de conducteur de travaux.

Description :

Les titulaires de ce bac pro sont des techniciens / techniciennes de l'agencement. Ils interviennent en bureau d'études pour participer à la conception technique du projet. Sur chantier, ils ou elles organisent la mise en œuvre d'ouvrages d'agencement et d'aménagements extérieurs et intérieurs (habitats, locaux professionnels, commerces...) dans le respect de l'esprit architectural et décoratif du projet.

Qualité et compétences :

Le bac pro agencement de l'espace architectural forme des élèves à la réalisation d'ouvrages d'agencement et d'aménagements extérieurs et intérieurs.

Les connaissances acquises au cours de la formation permettent aux élèves de participer à la finalisation de l'étude esthétique et à la définition d'un projet.

Ils ou elles apprennent à préparer la réalisation technique d'un projet multi matériaux à partir des concepts et normes de l'agencement et du cahier des charges architecturales. Les enseignements du bac pro leur donnent les capacités pour organiser, planifier, animer et gérer le suivi de la mise en œuvre sur chantier avec l'intervention de plusieurs corps d'état.